

## « Tickets sans BPA » :

### L'INERIS propose un label étendu à d'autres phénols et bisphénols

**Paris, 5 janvier 2017 – Après avoir développé le label « tickets sans BPA » dans le cadre de la Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens, l'INERIS propose aux fabricants et utilisateurs de papiers thermiques un label « sans phénol ajouté ». Cette démarche de labellisation des papiers thermiques (tickets de caisse, reçus de carte bancaire et autres types de papier thermique) garantit l'absence de quinze phénols, dont toute une famille de bisphénols.**

Le Bisphénol A (BPA) est entré dans la liste des substances soumises à restriction d'usage avec la publication d'un règlement européen modifiant le règlement REACH et il a été identifié comme substance extrêmement préoccupante par le comité des Etats membres de l'Union européenne<sup>1</sup>. Ces décisions concrétisent l'action de la France engagée en 2014 en vue de réduire l'exposition des Français aux perturbateurs endocriniens.

A la demande du ministère chargé de l'environnement, l'INERIS a développé un label étendu garantissant l'absence, dans les papiers thermiques, de tous les phénols et bisphénols (y compris Bisphénol A, Bisphénol S et Bisphénol F) connus pour être utilisés dans ces papiers comme révélateurs thermiques.

Parmi les actions concrètes de la Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens lancée en 2014 par Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, l'INERIS a déjà mis à disposition des professionnels un label « tickets sans BPA ». Ce label délivré par l'Institut garantit que les tickets de caisse et reçus de carte bancaire ne contiennent pas de bisphénol A (BPA). Les deux premiers labels ont été attribués dès janvier 2015.

#### Le référentiel « sans phénol ajouté »

L'obtention du label « sans phénol ajouté » repose sur les mêmes principes que l'obtention du label « tickets sans BPA » : les détenteurs du label sont tenus de respecter les exigences posées par un référentiel. Ce référentiel public<sup>2</sup> définit les modalités de surveillance du processus de fabrication du papier thermique, en vue de s'assurer que les papiers thermiques de tous types sont bien exempts des phénols et bisphénols concernés. Le référentiel s'appuie sur un protocole, mis au point par l'INERIS, de mesure de ces composés dans le papier, à partir de techniques d'analyses chimiques reconnues et largement pratiquées par les laboratoires en France comme dans d'autres pays.

Les premiers labels viennent d'être attribués aux enseignes Carrefour, Lidl et Système U ainsi qu'au fabricant de papier Koehler. D'autres labels vont être attribués dans les prochaines semaines.

Les labels « tickets sans BPA » et « sans phénol ajouté » ont été développés en concertation avec les parties prenantes : pouvoirs publics, représentants de la société civile (dont le milieu associatif), acteurs économiques (fabricants et transformateurs de papier thermique, filière papetière, utilisateurs – organisations professionnelles et entreprises de la distribution et du secteur bancaire).

Contact : Aurélie PREVOT // 03 44 55 63 01 // 06 20 90 03 48 // [Aurelie.Prevot@ineris.fr](mailto:Aurelie.Prevot@ineris.fr)

<sup>1</sup> Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances : règlement du Parlement Européen et du Conseil n°1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Le règlement européen (UE) 2016/2235 du 12 décembre 2016 amende l'annexe XVII qui traite des « restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux ». Les substances extrêmement préoccupantes candidates à l'annexe XIV de REACH qui établit la liste des substances soumises à autorisation.

<sup>2</sup><http://www.ineris.fr/centredoc/pr1018ac-regles-specifiques-labellisation-papiers-thermiques-1472821860.pdf> et <http://www.ineris.fr/centredoc/di1363ab-protocole-mesures-papiers-thermiques-1472821665.pdf>